

À NOS COLLÈGUES

Nous luttons pour acquérir le droit de nous engager dans des négociations collectives avec notre employeur — un droit conféré à chacun des corps policiers au Canada, *sauf* la GRC.

Nous sommes tous des membres professionnels de la Gendarmerie et nous ne préconisons ni les grèves ni les moyens de pression. Cela n'est pas l'objet de notre lutte, pas plus que l'histoire ou les traditions de la GRC, ni les opérations policières du niveau municipal au niveau international, ni même de savoir qui dirige la Gendarmerie.

QUEL EST L'OBJET DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DE NOTRE CONTESTATION JUDICIAIRE?

Il s'agit d'obliger notre employeur de reconnaître notre Association indépendante qui sera financée par ses membres, et de s'engager dans des négociations collectives avec nous.

Il s'agit de produire une convention collective avec notre employeur à la suite de négociations collectives, comprenant des clauses sur la rémunération (y compris les salaires, les dépenses, les allocations et les primes de départ), sur les horaires (y compris les heures supplémentaires, l'élimination des heures supplémentaires non rémunérées et les autorisations d'absence), sur les affectations et les mutations, ainsi que sur les griefs collectifs et individuels.

Il s'agit de définir clairement comment les employés doivent être rémunérés par notre employeur et traités par la direction, aux termes de la convention collective, et d'établir un traitement juste et équitable pour tous les employés à tous les échelons.

Il s'agit d'un processus de règlement des griefs équitable et neutre qui respecte des délais raisonnables.

Il s'agit de la représentation efficace des membres dans le processus de règlement des griefs, le processus disciplinaire, le processus de traitement des plaintes du public, les enquêtes publiques, les investigations, les plaintes relatives à la santé et la sécurité au travail et les enquêtes criminelles, lorsque la conduite des membres dans l'exercice de leurs fonctions est mise en cause.

Il s'agit d'établir le respect mutuel entre l'employeur et l'employé, étayé par une convention collective, reconnaissant et valorisant tout notre travail consciencieux et nos sacrifices.

Il s'agit de travailler ensemble pour définir un agenda à l'égard des problèmes en milieu de travail dont nous nous préoccupons tous, et pour utiliser notre voix collective afin de faire la différence dans la vie de chaque membre de la Gendarmerie.

VOUS ÊTES-VOUS DÉJÀ DEMANDÉ...

- *Comment le Conseil de la solde est structuré?*
- *Pourquoi nous avons un Conseil de la solde alors que chacun des autres grands corps policiers a droit à la négociation collective par l'intermédiaire d'une association indépendante?*
- *Pourquoi vous n'avez jamais eu l'occasion de voter sur des propositions relatives à votre solde et à vos avantages sociaux alors que chacun des autres grands corps policiers au Canada vote?*
- *Pourquoi ce droit de vote vous est refusé par le Parlement dont les députés ont le droit de voter sur leur rémunération et leurs avantages sociaux?*
- *Pourquoi on vous confère le droit de porter une arme à feu, des vastes pouvoirs vous permettant de détenir des citoyens, de les mettre en état d'arrestation et (s'il y a lieu) d'avoir recours à la force contre eux, mais qu'on ne peut vous conférer le droit d'exercer vos pouvoirs de négocier pour obtenir une rémunération équitable?*
- *Comment il se fait que la direction assouplit ou change inmanquablement les politiques pour combler ses propres besoins?*
- *Comment des changements éventuels dans le processus disciplinaire risquent de vous être préjudiciables?*

Si vous vous êtes déjà posé l'une de ces questions, vous partagez beaucoup de choses en commun avec nos membres à l'échelle nationale et vous vous identifiez certainement avec notre lutte pour obtenir le droit de nous engager dans des négociations collectives avec notre employeur par l'intermédiaire d'une association indépendante et reconnue, financée par ses membres.

Dites-nous ce que vous pensez de l'état actuel de la Gendarmerie au national@mppac.ca

AIDEZ-NOUS À OBTENIR UNE CONVENTION COLLECTIVE!

Manifestez votre appui à la négociation collective et devenez membre de l'ACPMP. Joignez-vous à vos amis et collègues qui travaillent activement à définir notre agenda et contribuent à faire la différence. L'inscription est simple: **vous n'avez qu'à visiter notre site Web pour vous inscrire en ligne ou télécharger un formulaire.**

*Vous n'avez qu'à consulter **notre site Web** pour obtenir de plus amples informations au sujet de l'ACPMP et accéder à **nos messages antérieurs**. N'oubliez pas non plus que nous cherchons toujours des membres bénévoles intéressés à assumer le leadership et des rôles organisationnels!*

C'est votre GRC, c'est votre avenir; vous pouvez faire la différence!